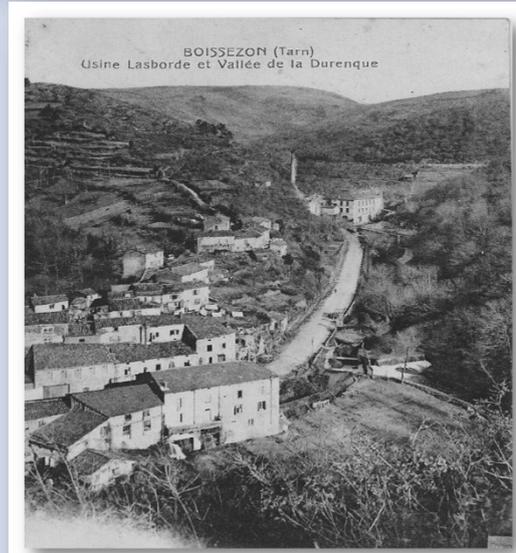
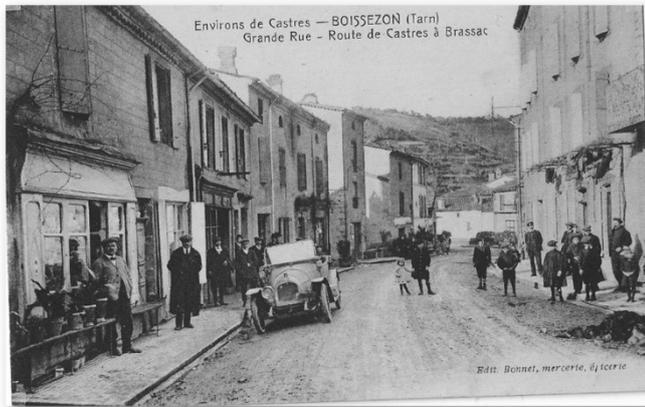


# L'ECHO DE BOISSEZON



## BULLETIN MUNICIPAL N°21 JUIN 2018





## Le mot du Maire

Pour la municipalité l'année 2018 a débuté dans un épais brouillard, espérant une éclaircie. Nous avons dû faire des élections pour 2 postes vacants au conseil municipal, ensuite élection du nouveau conseil ... Huit jours après cambriolage du local municipal, complètement vidé (8 000€ HT environ de dommages) et le Militarial visité la même nuit, affaire plus compliquée qui nous a tenu en haleine jusqu'à fin mars.

Avec un budget assez serré des projets, des subventions sont prévues. Réalisations courant 3<sup>ème</sup> trimestre.

Malgré une triste météo, les pèlerins investissent le gîte. Les herbes envahissent les bords des rues, les produits pour les éradiquées sont interdits, nous proposons aux habitants de les arrachées autour de leurs habitations, merci.

Avec l'été arrivent les festivités : apéro bandas, kermesse, soirée moules avec feu d'artifice, tour de France, expositions, vernissages, pique-nique d'Orphélide, dans la meilleure convivialité.

Bon été, bonnes vacances soyez prudents.

Le Maire de BOISSEZON  
CABROL Jacqueline

## Sommaire

- ❖ **Edito**  
P2
- ❖ **Etat Civil**  
P2
- ❖ **Décisions Municipales**  
P3 à P13
- ❖ **Espace des Associations**  
P14 à P19
- ❖ **Informations Diverses**  
P20 à P24

## Etat Civil

- ❖ **Naissance :**  
Théo NAYET né le 15 mars 2018
- ❖ **Mariage :**  
Romain GERARD & Mégane LOIRE  
Le 24 février 2018
- ❖ **Décès :**  
Axel PACH (pèlerin sur le chemin de Saint Jacques)  
Le 16 mai 2018





## Conseil Municipal du 22 janvier 2018

### **Demande subventions : DETR 2018, réserve parlementaire**

#### **« Accessibilité bâtiment Eglise »**

Dans le cadre de « l'accessibilité des établissements recevant du public » afin de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite et suite à l'agenda d'accessibilité mis en place par la commune (délibération 2015\_D55 du 23 septembre 2015), le conseil souhaite mettre au norme le bâtiment église en 2018.

Devis a été établi pour un montant de 17 036,55€ HT.

#### **Plan de financement :**

Subvention : DETR 2018 50%	8 518,27€
Subvention : Réserve Parlementaire (sénateur) 30%	5 110,96€
Autofinancement : Commune 20%	3 407,32€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Demande subventions : DETR 2018, Conseil Départemental**

#### **« Réfection de la toiture de la salle polyvalente »**

Le bâtiment abritant la salle polyvalente de la commune de Boissezon a des problèmes au niveau de la toiture. En effet, l'eau s'infiltré par le toit et entraîne des moisissures sur les murs et le plafond. Afin de régler ce problème et pour éviter une aggravation de la situation, le conseil municipal souhaite refaire cette toiture.

Devis a été établi pour un montant de 33 996,20€ HT.

#### **Plan de financement :**

Subvention : DETR 2018 50%	16 998,10€
Subvention : Conseil Départemental 30%	10 198,86 €
Autofinancement : Commune 20%	6 799,24 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Eclairage public / subventions du PNRHL**

Grâce à la reconnaissance du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc en tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), un dispositif spécial de financement de travaux d'investissement, appelé « Certificats d'Economie d'Energie » (CEE), est entré en vigueur depuis le 27 février 2017.

Suite à une consultation lancée par le PNRHL, un partenariat a été retenu avec EDF afin de financer des travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités territoriales.

Le Parc naturel régional du Haut Languedoc dispose ainsi d'un volume maximal de 1 300 000 € de CEE qui pourront être attribués aux collectivités qui réaliseront des travaux avant le 31 décembre 2018 (travaux facturés et payés).

Le montant de la prime versée aux maîtres d'ouvrage est équivalent à 100 % du montant du coût des travaux éligibles (matériel et pose comprise).

La commune envisage de procéder à la rénovation de l'éclairage public, un dossier a été envoyé en ce sens au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour instruction en 2017.

Le projet global se monte à 43 427 euros HT,

Les travaux éligibles, après instruction technique par les partenaires, sont évalués à 42 422 euros HT

Selon le dispositif, il pourrait être ainsi reversé à la commune, via le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc une somme de 30 000 euros, sous réserve du strict respect des modalités de la procédure et de la réalisation effective du montant de travaux prévus.

Dans l'immédiat, afin de pouvoir solliciter ce financement, une convention de regroupement, jointe en annexe, doit être signée entre le Parc naturel régional du Haut Languedoc et la commune de Boissezon.

Il est proposé :

- De valider le projet de convention de regroupement, ci-annexé, avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.
- D'autoriser le Maire ou le Maire Adjoint à signer cette convention et à réaliser tous actes afférents.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Taxe de séjour gîte**

Vu l'arrêté n°2017/23 du 5 décembre 2017 de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet portant répartition des hébergements soumis à la taxe de séjour,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet du 25 septembre 2017 et du 11 décembre 2017 relative à la création de l'Office de Tourisme de Castres Mazamet et à la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Le conseil municipal décide de revoir le tarif du gîte et décide à l'unanimité de porter le tarif à 18,50€ la nuitée et par personne.

### **Plan communal de sauvegarde (PCS)**

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi 11<sup>0</sup>2004-81 1 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13, et par son décret d'application n<sup>0</sup>2005-1156 du 13 septembre 2005.

Le PCS est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour alerter les habitants et de « faire cesser les accidents et fléaux, tels que les incendies, les inondations, les éboulements de terre, les pollutions diverses... »

Le conseil municipal décide de nommer Lionel WILD en tant qu' élu en charge de ce dossier. Après les élections partielles municipales et après élection du Maire le conseil décidera de prendre un élu suppléant qui assistera à la préparation du PCS.

### **Contrat maintenance élévateur de la Mairie**

L'entreprise « Ascenseurs SAULIERE » propose un contrat d'entretien avec la commune pour l'élévateur de la mairie.

Le conseil autorise le Maire, ou le Maire Adjoint à signer tous documents relatifs au contrat d'entretien d'une validité de 3 ans à compter du 1 février 2018.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Avis d'enquête publique**

Une enquête publique se déroulera à la Mairie de BOISSEZON du jeudi 1<sup>er</sup> février au jeudi 15 février 2018 inclus aux heures d'ouverture du secrétariat portant sur l'aliénation de chemins ou partie de chemins ruraux.

Mr Jean-Claude BARTHES, chef de subdivision de l'Équipement retraité est désigné comme commissaire enquêteur. Il recevra le public à la mairie de BOISSEZON, le jeudi 1<sup>er</sup> février de 9 h à 11 h et le jeudi 15 février de 15 h à 17 h.

## Tour De France

Le Tour de France traversera en 2018 le département du Tarn. Il passera par la commune de Boissezon le 22 juillet prochain, lors de la 15<sup>ème</sup> étape reliant Millau à Carcassonne.

## Conseil Municipal du 18 février 2018

### Élections du Maire et des adjoints

Fonctions	Noms Prénoms	Voix obtenues
Maire	CABROL Jacqueline	6
1er adjoint	MILHET Benoit	6
2eme adjoint	VIGOUROUX Serge	10

### Désignation des représentants de la Commune auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

Délégué titulaire : CABROL Jacqueline

Délégué suppléant : VIGOUROUX Serge

### Désignation des représentants du syndicat départemental énergie du Tarn

Délégué titulaire : CABROL Jacqueline

Délégué suppléant : PAYET Antoine

### Désignation des représentants du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Délégué titulaire : CABROL Jacqueline

Délégué suppléant : MILHET Benoit

### Désignation des représentants à la correspondance défense nationale

Délégué titulaire : VIGOUROUX Serge

### Désignation des représentants à la sécurité

Délégué titulaire : WILD Lionel

### Désignation des représentants du SIAEP Pas des bêtes

Délégué titulaire : CABROL Jacqueline

Délégué suppléant : MILHET Benoit

### Désignation des représentants Plan Communal de Sauvegarde

Délégué titulaire : WILD Lionel

Délégué suppléant : AUSSILLOU Pierre, CATALA Gérard

### Désignation des différentes commissions communales et de leurs membres

Commission Travaux :

Rapporteur : MILHET Benoit

Membres: SENEGATS Frédéric, PAYET Antoine, WILD Lionel

Commission Finances :

Rapporteur : VIGOUROUX Serge

Membre : RAYSEGUIER Christian, AUSSILLOU Christelle

Commission Culture Tourisme, Sentiers Randonnées : Rapporteur : MILHET Benoit  
Membres: SENEGATS Frédéric, THOMAZE David, WILD Lionel

Commission Affaires Scolaires :

Rapporteur : MILHET Benoit

Membres : THOMAZE David, AUSSILLOU Christelle

Commission Jeunesse et Sport :

Rapporteur : THOMAZE David

Membres : WILD Lionel, AUSSILLOU Christelle, PAYET Antoine

Commission Salles Communales :

Rapporteur : VIGOUROUX Serge

Membres : THOMAZE David, PAYET Antoine

Commission Fleurissement Environnement :

Rapporteur : AUSSILLOU Christelle

Membre : CATALA Gérard

Commission Rédaction Bulletin Municipal, Site Internet : Rapporteur : RAYSSEGUIER Christian

Membres : THOMAZE Agnès, BORDE Marie

### **Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite (de 10 000 € par sinistre) ;
- 10° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum (fixé à 50 000 € par année civile) ;
- 11° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

### **Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Le conseil municipal,

**Decide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

Maire : 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1<sup>er</sup> adjoint : 11,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2<sup>e</sup> adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**Article 2 :** Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

**Article 3 :** Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### **Cotisation 2018 ANEM**

Le Maire explique au conseil :

L'association nationale des Elus de la montagne nous adresse appel à cotisation pour l'année 2018. Pour notre commune le montant est de 134,26€.

Cet organisme (ANEM) regroupe les communes de montagne dont nous faisons partie. Nous recevons régulièrement des informations spécifiques à ces communes de montagnes et pouvons prendre contact pour conseils. Le Conseil donne son accord pour adhésion 11 voix pour.

### **Gîte tarif à la semaine et au week-end/taxe de séjour**

Vu l'arrêté n°2017/23 du 5 décembre 2017 de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet portant répartition des hébergements soumis à la taxe de séjour,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet du 25 septembre 2017 et du 11 décembre 2017 relative à la création de l'Office de Tourisme de Castres Mazamet et à la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de porter la taxe de séjour à 0,50€ la nuitée et par personne pour les forfaits semaine et week-end.

**A la fin de la séance, Mme CABROL Jacqueline, Maire, demande une minute de silence en hommage à Claude AUSSILLOU.**

## **Conseil Municipal du 4 avril 2018**

### **Enquête publique aliénation de chemins :**

La séance ouverte, Madame Le Maire rappelle qu'une enquête publique préalable à la désaffectation de parties de chemins ruraux en vue de leur aliénation s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février au 15 février 2018 conformément à l'arrêté du Maire en date du 12 janvier 2018.

Dans le cadre de cette enquête publique, aucun intervenant n'a remis en cause le projet.

A l'issue de l'enquête le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet dans son rapport en date du 17 février 2018.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté municipal susvisé, il invite, donc, le Conseil Municipal à délibérer à nouveau sur ce projet afin d'entériner la désaffectation en vue de leur aliénation des parties de chemins ruraux suivants :

- Chemin rural compris entre les parcelles J 863 et J 860 au lieu-dit « Les Baysses »
- Chemin rural compris entre les parcelles J 474 / J 144 et J 480 dit « chemin de service » au lieu-dit « l'Elbes de la Fortune »
- Chemin rural compris entre les parcelles J 144/474 et J 142/143/472 dit « chemin de Mazamet et de Pont de l'Arn à Cambounès » au lieu-dit « Les Baysses »

Après avoir délibéré et considérant les avis favorables du commissaire enquêteur et qu'aucune observation n'a été formulée contre le projet lors de l'enquête publique, le Conseil Municipal entérine la désaffectation en vue de leur aliénation des parties de chemins ruraux susvisés qui deviendra effective à compter de l'affichage de la présente délibération.

Le Conseil donne son accord :

7 voix pour

2 abstentions

### **Bail Terre d'Hautaniboul :**

Madame le Maire rappelle au Conseil les éléments suivants :

Un contrat de bail commercial a été signé entre la Commune de BOISSEZON et la SARL TERRE D'HAUTANIBOUL pour une durée de 9 ans du 1<sup>er</sup> Janvier 1999 au 31 Décembre 2007.

Le bien mis en location, tel que désigné au contrat de bail, est un immeuble à usage d'activité commerciale comprenant 364 m<sup>2</sup> + sous-sol partiel + garage servant de stock.

Pendant plus de 10 ans, soit une durée supérieure à celle du bail, la SARL TERRE D'HAUTANIBOUL a emprunté le chemin rural, propriété de la Commune de BOISSEZON, sans faire état auprès de la Commune de difficultés particulières.

La Commune de BOISSEZON a, cependant constaté que la multiplication des passages de véhicules de très fort tonnage, excédant largement les 12 tonnes et de gabarits manifestement inadaptés à la nature de la voie, était susceptible de causer d'importantes dégradations sur le « chemin du moulin ».

Divers Arrêtés limitant le tonnage de circulation ont alors été pris, dont un en date du 16 Décembre 2011 limitant la circulation à 12 tonnes.

La SARL TERRE D'HAUTANIBOUL n'en a tenu aucun compte et continué à faire appel à des transporteurs utilisant des véhicules d'un tonnage excessif, en violation des dispositions réglementaires susvisées.

L'état du mur supportant le chemin s'est brutalement dégradé à la fin de l'année 2014.

Dès le 28 Janvier 2015, la Commune de BOISSEZON a saisi Monsieur le Tribunal de Grande Instance de CASTRES aux fins de solliciter une mesure d'expertise.

Quelques jours après la délivrance de l'assignation, la chaussée du chemin s'est partiellement effondrée et Monsieur le Maire de la Commune a été contraint de prendre un Arrêté en date du 30 Janvier 2015, en interdisant la circulation.

Par Ordonnance en date du 13 Février 2015, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de CASTRES a fait droit à la demande d'expertise de la Commune, et désigné Monsieur Régis TRINQUIER pour y procéder au contradictoire de l'ensemble des usagers du chemin rural.

L'expert a déposé son rapport le 20 avril 2016, aux termes duquel il estime les travaux nécessaires au rétablissement de la voie à la somme de 175.524,00 €.

Dès le dépôt de ce rapport la Commune de BOISSEZON a, sur les bases des conclusions de l'expert, engagé les travaux de restauration dans le cadre des règles des marchés publics.

Le marché de travaux a été attribué à la Société MTPS le 13 mars 2017, le début des travaux fixés au 30 mai 2017, et ces derniers réceptionnés le 10 juillet 2017.

La SARL TERRE D'HAUTANIBOUL et les consorts CATUFFE en ont été informés par note officielle du Conseil de la Commune du 25 juillet 2017

Il y était précisé que l'exploitation pouvait reprendre, la SARL TERRE D'HAUTANIBOUL n'ayant, au demeurant, fait l'objet d'aucune liquidation amiable ou judiciaire.

La commune, qui avait consenti à la suspension des loyers à compter du mois de février 2015, indiquait consentir gracieusement à proroger cette suspension jusqu'au 31 décembre 2017, afin de laisser le temps à la SARL TERRE D'HAUTANIBOUL d'organiser sa reprise d'activité.

Mais cette dernière a refusé de reprendre l'exploitation du fonds

La commune a confirmé par note officielle de son conseil du 7 novembre 2017, puis du 21 mars 2018, que le chemin était praticable à la suite des travaux réalisés dans le cadre de son obligation générale d'entretien des voies ouvertes au public et que rien ne s'opposait à la reprise de l'activité commerciale, sauf la seule volonté de l'exploitante.

Par note officielle de son conseil du 6 décembre 2017 la SARL TERRE D'HAUTANIBOUL a confirmé, de façon définitive et non équivoque qu'elle ne reprendrait pas son activité.

Elle reconnaissait, toutefois, occuper les lieux, mais prétendait, être dans l'impossibilité de déménager, compte tenu de l'état du chemin.

Il appartient au Conseil municipal de tirer toutes conséquences de cette situation pour laquelle son locataire refuse toute reprise d'exploitation en se maintenant dans les lieux, alors que les travaux réalisés par la commune dans le cadre de l'entretien des voies ouvertes au public permettent l'accès au bâtiment.

Au surplus, le local est totalement inoccupé et soumis à des risques importants de, dégradations, vandalisme, occupations illicites ou autres...

Madame le maire estime nécessaire de mettre un terme à cette situation.

Après avoir entendu la présentation de madame le Maire, le Conseil municipal :

Prend acte de la décision de la SARL TERRE D'HAUTANIBOUL d'arrêter définitivement l'exploitation du local situé « Moulin du Riviéral ».

Prend acte de la volonté commune de la SARL TERRE D'HAUTANIBOUL et de la Commune de mettre un terme au contrat de bail ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, sans aucune reconnaissance du bienfondé des griefs formulés par la Société locataire.

Demande que la SARL TERRE D'HAUTANIBOUL libère définitivement les lieux et remette les clés.

Demande à madame le Maire de prendre toutes dispositions à cet effet.

Le Conseil donne son accord : 9 voix pour

#### **Désignation des représentants de la Commune auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet :**

Madame Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a une erreur sur la délibération 2018\_D07. En effet, le délégué suppléant de la Commune auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet doit être le 1<sup>er</sup> adjoint. Cette délibération annule et remplace la délibération 2018\_D07 du 18 février 2018.

Les délégués de la CACM sont :

Titulaire, Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune

Suppléant, Mr MILHET Benoit, 1<sup>er</sup> adjoint de la Commune

Le Conseil donne son accord : 9 voix pour

#### **Approbation du Compte Administratif 2017 : Budget Communal :**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Communal 2017.

Hors présence de Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Communal 2017.

#### **Approbation du Compte Administratif 2017 : Budget Assainissement :**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Assainissement 2017.

Hors présence de Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Assainissement 2017.

#### **Vote des taxes : Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non-bâti, 2018 :**

Madame Le Maire demande au Conseil de voter les taux d'imposition pour l'année 2018. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

Désignation	Taux 2018
Taxe habitation	8.37 %
Foncier bâti	29.36 %
Foncier non bâti	79.88 %

Le Conseil donne son accord : 9 voix pour

**Vote tarif assainissement collectif 2018 :**

Madame Le Maire propose au conseil la reconduction du tarif de l'assainissement collectif de 2017 pour 2018 soit :

Abonnement 62€ + 1,10€ le m<sup>3</sup>

Le Conseil donne son accord : 9 voix pour

**Budget Communal, Vote du Budget Primitif 2018 :**

Monsieur VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune 2018.

**Budget Assainissement, Vote du Budget Primitif 2018 :**

Monsieur VIGOUROUX Serge, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'Assainissement pour 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'Assainissement 2018.

**Subvention jeunes agriculteurs :**

Madame Le Maire explique au conseil que la finale départementale de Labours a lieu en 2018 dans notre territoire les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2018 sur la commune de Saint Afrique les Montagnes.

Vu la demande de l'association des jeunes agriculteurs sollicitant un soutien financier à notre commune dans le cadre de l'organisation de cette grande manifestation.

Vu la présence de plusieurs agriculteurs dans notre commune.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité de subventionner l'association pour la somme de 200€.

**Subvention association Dynamit'âge à Angles :**

Madame Le Maire explique au conseil que l'association Dynamit'âge à Angles demande une subvention à notre commune.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas verser de subvention à cette association.

**Commémoration du 8 mai :**

La commémoration du 8 mai aura lieu le 8 mai à 11h00.

**Date prévue pour le feu d'artifice du 14 juillet :**

Le feu d'artifice de la fête nationale du 14 juillet aura lieu le 13 juillet au soir sur l'esplanade du fort.

## Conseil Municipal du 1 juin 2018

**Demande de subventions opération « travaux intérieur salle polyvalente ».**

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 24 813,04€ HT.

**Plan de financement :**

Subvention : DETR 2018 30%	7 443,91€
Subvention : Conseil Départemental Tarn 40%	9 925,22€
Subvention : CACM 10%	2 481,30€
Autofinancement : Commune 20%	4 962,61€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Demande de subventions opération « travaux toiture salle polyvalente ».**

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 33 996,20€ HT.

**Plan de financement :**

Subvention : DETR 2018 30%	10 199,00€
Subvention : Conseil Départemental Tarn 40%	13 598,48€
Subvention : CACM 10%	3 399,62€
Autofinancement : Commune 20%	6 799,10€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Demande de subventions opération « Eclairage Public ».**

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 44 264,16€ HT

**Plan de financement :**

Subvention : PNRHL	30 000,00€
Subvention : SDET	9 660,00 €
Subvention : CACM	1 751,64€
Autofinancement : Commune	2 852,52€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Demande de subventions opération « Accessibilité Eglise ».**

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 17 036,55€ HT

**Plan de financement :**

Subvention : DETR 2018 30%	5 111,00€
Subvention : Conseil Départemental Tarn 40%	6 814,62€
Subvention : CACM 10%	1 703,66€
Autofinancement : Commune 20%	3 407,27€

Le conseil donne son accord : 8 voix pour ; 2 abstentions

**Demande de subventions opération « Travaux Gîte ».**

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 4 232,00€ HT.

**Plan de financement :**

Subvention : Conseil Départemental Tarn 40%	1 692,80€
Subvention : CACM 30%	1 269,60€
Autofinancement : Commune 30%	1 269,60€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Demande de subventions opération « Branchement assainissement maison Galinier » avenue Lasbordes.**

Madame Le Maire explique au conseil que des travaux d'assainissements ont été faits avenue Lasbordes.

Facture pour un montant de 3 190,00€ HT.

**Plan de financement :**

Subvention : CACM 50%	1 595,00€
Autofinancement : Commune 50%	1 595,00€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Demande de subventions opération « Travaux de voirie hameau de Sarmégé ».**

Madame Le Maire explique au conseil que des travaux de voirie ont été faits au hameau de Sarmégé.

Facture pour un montant de 5 763,25€ HT.

**Plan de financement :**

Subvention : CACM 50%	2 881,63€
-----------------------	-----------

Autofinancement : Commune 50% 2 881,63€  
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Subventions 2018 aux associations de la commune.**

Serge VIGOUROUX, l'adjoint aux finances fait des propositions de subventions à diverses associations de la commune.

- Association de chasse : 200€
- Association Générations Mouvement, Les Aînés de Boissezon : 500€
- Association pêche : 200€
- Ecole : 125€ par enfant de la commune et une subvention exceptionnelle de 500€
- L'Association Le Militarial : 1100€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Subventions 2018 aux associations de la commune : Anciens combattants.**

Serge VIGOUROUX ne participe pas à la délibération et sort de la salle.

Proposition de subvention pour l'association « Anciens combattants » : 150€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Subventions 2018 aux associations de la commune : MJC de Boissezon.**

AUSSILLOU Christelle ne participe pas à la délibération et sort de la salle.

Proposition de subvention pour l'association « MJC de Boissezon » 1400€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Subventions 2018 aux associations de la commune : Arts Passion.**

MILHET Benoit ne participe pas à la délibération et sort de la salle.

Proposition de subvention pour l'association « Arts Passion » 1400€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Détermination du taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade.**

Madame le Maire explique à l'Assemblée que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 49,

VU l'avis de la CAP en date du 4 avril 2018

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 24 avril 2018,

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LE MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Taux de promotion unique dans la collectivité : 100.%. Ce taux sera applicable à compter de l'année 2018 et jusqu'à nouvel ordre.

**Détermination du montant maximum des recettes du gîte à reverser au trésor public.**

Madame Le Maire explique au conseil que suite à un dépassement du plafond des recettes du gîte à déposer au trésor public, à plusieurs reprises, il est nécessaire de replafonner la somme maximum à verser au trésor public.

Proposition de plafonnement : 1200€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Retrait de la commune de Montfa du Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan à compter du 7 juillet 2018.**

Madame le Maire indique que la commune de Montfa souhaite se retirer du Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan à compter du 7 juillet 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le retrait de la commune de Montfa,
- PRECISE que le montant de leur participation au Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan sera évalué sur la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 6 juillet 2018 inclus,
- DONNE mandat à Madame le Maire à engager les démarches et signer toutes pièces relatives à ce retrait.

**Embauche pour remplacement de l'agent technique cet été.**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'embaucher une personne en contrat saisonnier cette été afin de remplacer l'agent technique en congés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'embauche en contrat saisonnier d'un agent afin de remplacer Mr MARAVAL Nicolas pendant ses congés d'été.
- DONNE mandat à Madame le Maire à engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette embauche.

**Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités périscolaire ;

Après délibération du conseil municipal,

Madame Le Maire décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel (non titulaire) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'aide à l'institutrice et activités périscolaire à temps non complet, le travail sera annualisé pour la période concernée ;

Soit 32 heures de travail par semaine.

Lundi 8h45 à 16h45

Mardi 8h45 à 16h45

Jeudi 8h45 à 16h45

Vendredi 8h45 à 16h45

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'IM 325 (échelle C1) du grade d'adjoint technique.

L'agent devra justifier d'un diplôme tel que CAP petite enfance.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS



### ÉCOLE PUBLIQUE



#### ❖ NOËL : rencontre RPI Boissezon-Cambounès

Les élèves des deux écoles se sont rencontrés le 21 décembre à la salle polyvalente de Cambounès pour fêter les vacances de Noël. Les enfants ont eu la possibilité de participer à divers ateliers de coloriage, lecture, écoute, bricolage, construction sur le thème de Noël selon leurs envies. Le goûter de Noël, une pochette de bonbons au chocolat apportée par le Père Noël, a été offert par les mairies des deux communes.

Le lendemain, les enfants de l'école de Boissezon ont reçu dans leur école les cadeaux de Noël pour la classe : des kaplas, des jeux de cartes, plusieurs jeux de société, un globe, des tampons de la ferme et un kamishibai (petit théâtre). Ils étaient ravis !

#### ❖ Piscine

Durant les mois de février et mars, les élèves du RPI Boissezon-Cambounès ont pu bénéficier de sept séances de natation à l'Archipel tous les jeudis.

#### ❖ Carnaval

Le vendredi 16 février, pour le départ en vacances, les élèves de Boissezon ont fêté le Carnaval. Ils se sont déguisés pour l'après-midi. Nous avons profité d'une belle journée ensoleillée pour faire un défilé dans le village, avec lancer de confettis, puis nous avons partagé un agréable goûter avec les familles.

#### ❖ Rencontres RER Vent d'Autan

Une rencontre avec les élèves de St Salvy et Anglès a eu lieu le mardi 3 avril sur le thème de Pâques. Les enfants se sont retrouvés à l'école de St Salvy pour participer à des jeux de société autour des lapins et des œufs, ils se sont récités des poésies et ils sont tous rentrés avec leurs jolies boîtes qu'ils avaient décorées contenant les bonbons en chocolat qu'ils avaient préparés.

La seconde rencontre inter-écoles aura lieu le jeudi 14 juin. Les enfants se rendront à nouveau à St Salvy avec les élèves de Vabre et de St Salvy pour participer à une journée autour de l'air.

#### ❖ Sortie de fin d'année

Les élèves de Boissezon participeront à leur dernière sortie pour terminer cette année scolaire. Ils iront passer la journée du jeudi 5 juillet au Parc Australien à Carcassonne à la découverte de ce pays, des kangourous et des aborigènes.

#### ❖ Fête des écoles

Nous vous donnons rendez-vous pour cette fin d'année scolaire au gymnase de Boissezon pour la fête des écoles du RPI le samedi 30 juin.

**Nous prendrons les grandes vacances le vendredi 6 juillet 2018.**

**La Directrice,  
Marie Julie MAFFRE**





B o i s s e z o n

L'année 2018 commence très bien, 2<sup>ème</sup> Biennale de l'Aquarelle du 7

au 22 Avril.

Plus de 2000 visiteurs pour venir admirer les Aquarelles des 17 artistes dont Ewa Karpinska en invitée d'honneur. 17 artistes professionnels venus de toute la France qui ont accepté de venir exposer dans notre petit village. Paris, Marseille, Bordeaux, Lyon, le Cantal, l'Ariège, Montpellier, Toulon, 2 de Toulouse, Brioude, Sète, Narbonne, Castres, Graulhet, Valence d'Albigeois. Cette année, les visiteurs n'ont pas hésité à venir de très loin. Lyon, Clermont-Ferrand, Biarritz, Béziers, Perpignan, Montpellier etc... et bien sûr toute la région.

Certains ont même loué des gîtes de façons à rester deux jours. Idem pour les sept stages d'aquarelles qui ont eu lieu durant les quinze jours de la biennale, certains comme ceux d'Ewa Karpinska ou Gilles Coutal ont été réservés très rapidement deux mois à l'avance. Pour le stage d'Ewa Karpinska certains stagiaires sont venus du Québec, Espagne, Suisse et de toute la France.

D'ailleurs Arts Passion avait loué le gîte communal durant huit jours afin d'accueillir les artistes et les stagiaires. France 3 est venu pour faire un reportage durant le stage d'Ewa Karpinska. Pour ce qui est de la tombola plus de 700 billets ont été vendus et c'est un journaliste du journal Sud-Ouest d'Agen qui a gagné l'aquarelle de Ewa Karpinska.

Il faut remercier la Mairie de Boissezon, le Département, le Parc Régional du Haut Languedoc, la Région, la radio 100%, Auprès de mon arbre, tous les sponsors et les bénévoles d'Arts Passion qui permettent de réaliser de telles expositions. Rendez-vous dans deux ans pour la troisième biennale de l'aquarelle qui aura sans doute encore plus de succès que les précédentes avec des artistes internationaux Chine, Belgique, Espagne, etc ....

Mois de **mai, juin** à la galerie

Jean Claude Calisti artiste peintre

Mois de **juin, juillet** à la galerie

Charles Cambe vernissage le 29 Juin

Mois d'**août** à la galerie

Expo collective avec 12 artistes

Mois de **septembre** à la galerie

Françoise Enjalbert aquarelliste vernissage le 7 septembre

Vous pouvez aller visiter aussi les trois ateliers d'artistes dans la rue de la galerie ouvert tous les après-midis :

Valérie Vidal créatrice de costumes

David Gomez modelleur sculpteur sur terre

Michel Catalo peintre écrivain

Sans oublier les autres artistes qui font aussi parti de l'association et qui portent dans le monde entier la renommée de Boissezon.

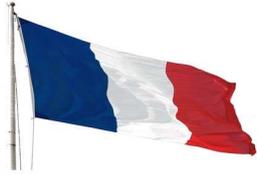


**Le Président,  
Benoit MILHET**

# Musée Mémorial pour la Paix

## Le Militarial

La Bastide du Fort  
81490 Boissezon



L'année 2017 a été pour notre musée une année de transition suite au décès du président Bourdel.

Après la période de fermeture de décembre et janvier, le musée venait de réouvrir (les dimanches) quand une nouvelle épreuve nous a obligé à refermer pour quelques semaines.

Dans la nuit du 25 au 26 février, comme la presse s'en est fait l'écho, des voleurs ont pénétré par effraction dans des locaux municipaux et au musée.

Chez nous, ils ont pris des armes, essentiellement des pistolets et des révolvers.

Les inventaires effectués courant 2017 nous ont permis de donner aux services de gendarmerie une liste exhaustive des pièces volées avec description et photographies. Toutes ces pièces dérobées comme la totalité des armes du musée avaient été vérifiées durant l'année 2017. Elles étaient toutes neutralisées, c'est-à-dire inaptes au tir.

Les bénévoles et Nathalie notre salariée nous sommes mis aussitôt au travail pour remettre les vitrines en état.

Un coup dur mais qui a finalement contribué à souder encore davantage l'équipe.

Les travaux d'inventaire et de rangement se sont poursuivis au cours de ce dernier semestre. Toutes les pièces des salles d'exposition et des réserves à l'exception des uniformes sont maintenant inventoriées. Le moindre écusson a une étiquette, une photographie et une description dans une base informatique qui refferme à ce jour 7427 objets.

En parallèle à ces travaux la salle 14-18 est en cours de réaménagement. Celui-ci devrait être terminé mi-juin pour l'ouverture de la saison d'été. De nouveaux mannequins seront mis en place et une vitrine centrale permettra de mettre en valeur nos plus belles pièces.

Le hall d'entrée est également « relooké » avec des objets souvenirs du musée proposés à la vente, en particulier des marques page représentant nos mannequins et une excellente « Cuvée du Centenaire ».



Assemblée générale à Boissezon (mars 2018)



Stand à la Bourse aux Armes de Castres (janvier 2018)



Un objet insolite découvert dans nos réserves lors de l'inventaire.

*Dague de vertu, ou dague romantique, ou dague de prostituée, appelée communément « pique-couilles ». Utilisée par les dames de petite vertu à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du 19<sup>ème</sup>, dans les maisons closes, ce stylet, porté à la jarretière, servait à se défendre contre « les mauvais payeurs » voire des clients trop impulsifs. (<http://www.artchiffoncollection.com>)*

Comme l'année dernière, une exposition temporaire lancera l'ouverture de la saison d'été. Cette année Rosy et Pierre Mascaras nous présenteront un travail sur les contournements de la censure, travail à partir des correspondances de leur grand-père Paul Mascaras. Lors de cette exposition nous sortirons de nos réserves des tableaux de médailles et de photos, certains anonymes, d'autres de personnes connues. Après un travail de nettoyage effectué par Nathalie ces pièces sortiront de l'ombre des réserves pour être mises à la lumière et montrées au public. Une façon de bien mettre en valeur la notion de sauvegarde du patrimoine à laquelle nous sommes très attachés.

Chers amis Boissezonais, vous êtes tous invités à venir découvrir notre exposition temporaire 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin, et à venir redécouvrir nos salles d'exposition du musée.



Musée Mémorial pour la Paix  
Le Militarial  
La Bastide du Fort  
81490 Boissezon  
<http://www.lemilitarial.com/>

**Le Président,  
Jean-Pierre DARMAIS**

## **ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA**

## **ASSOCIATION DE CHASSE**

L'assemblée générale aura lieu le 20 Juillet 2018 à 20h00, salle du troisième âge à Boissezon.

### **Ordre du jour :**

- Bilan financier année 2017
- Organisations et prévisions pour la saison 2018/2019
- Questions diverse

Les cartes d'adhérents pourront être retirées, à ce moment-là, au prix de 50,00 €.

Après cette date, les cartes seront disponibles chez le président à La Laurié 81490 BOISSEZON téléphone : 06 10 04 72 54.

**Le président  
Jean-Claude HUCKERT**



En collaboration avec la Fédération pêche du Tarn, l'AAPPMA Boissezon, Cambounés, St Salvy invitent tous les enfants de 5 à 14 ans à la traditionnelle animation pêche au centre du village.

Rendez-vous le samedi 7 juillet 2018 à Boissezon de 14h00 à 16h00 (carte pêche obligatoire 6€) Un goûter, des cadeaux et la distribution des truites pêchées terminera cet après-midi. Les enfants venez nombreux avec vos cannes, accompagnés de vos parents.



**Le Président,  
Jean Luc CABROL**

# MJC DE BOISSEZON



## SAISONS ESTIVALE MJC DE BOISSEZON

La saison a débuté au mois de mai par le vide grenier qui cette année a pu se faire à l'extérieur il y a eu une fréquentation correcte et les vendeurs ont été satisfait des ventes qui ont été plus ou moins fructueuses.

Acheteurs, promeneurs et vendeurs se sont prélassés sur la terrasse de la buvette qui a vu défiler des clients toute la journée et plus particulièrement au moment du repas.

Le bénéfice servira à l'organisation des activités futures.

# BOISSEZON APERÔ BANDA

SAMEDI  
23 JUIN



PETANQUE



BAR A VIN  
&  
TAPAS GOURMANDS

- 14H30 CONCOURS DE PETANQUE EN DOUBLETTE.
- 19H SOIREE APERO TAPAS, BAR A VIN, ANIME PAR



140 avenue Charles de Gaulle - 81100 CASTRES - 05 63 35 59 91



23 H  
SOIREE DJ

Charcuterie  
Les Montagnols

ZA Les Rieux - 81709 BLAN  
Tel. 05 63 75 05 82

MARDI	MERCKEIN	FELIX	SAMEDI	DIMANCHE
St Paul Cap de Joux	Paylarsens	Auzillan - Sraul	Breuil - Mazamet	Mazamet

## Le SAMEDI 23 JUIN 2018

Nous organisons l'après-midi à partir de 14h00 un concours de pétanque en doublette.

La soirée débutera à 19h00 avec la banda des monts de Lacaune accompagner de tapas gourmands et bar à vin, la soirée se terminera avec notre DJ.

(Le service à la buvette se terminera à 01h45)

## LE VENDREDI 13 JUILLET 2018

Aura lieu le traditionnel moule frites avec l'orchestre Phil Clément ambiance musette, variétés rock et le feu d'artifice offert par la municipalité.

Vous pourrez venir à cette soirée sans réserver, le service des repas débutera à 20h00.

L'équipe de la MJC de Boissezon vous attend nombreux comme à votre habitude.

**S O I R E E**

**BOISSEZON**

**13 JUILLET 19H00**

**AVEC L'ORCHESTRE  
PHIL CLEMENT**

**FEUX D'ARTIFICE OFFERT PAR LA MAIRIE**

**PHIL CLEMENT**

**BOISSEZON**

**MUSETTE AMBIANCE VARIETES ROCK**

**REPAS 10 EUROS**

## INFOS MJC

La MJC de Boissezon est à la recherche de bénévoles motivés qui pourraient donner un coup de main chacun dans leurs domaines le jour des manifestations et les jours avant et après, pour les personnes intéressées contacter :  
Pierre ou Christelle AUSSILLOU 06/24/92/34/81  
Coralie DUMUR PASQUIER 06/17/75/28/20  
Wilfried ESPAGNET 06/34/06/84/06

**Les activités pour l'année 2018 /2019 sont ouvertes aux inscriptions.**



Vous avez pris la résolution  
de faire du sport en 2018/2019

LA MJC DE BOISSEZON  
VOUS PROPOSE LES ACTIVITÉS

MARDI  
**FITNESS**  
professeur diplômé

JEUDI  
**& ZUMBA**

POUR LES ACTIVITÉS DE  
DE SEPTEMBRE À JUIN

SALLE POLYVALENTE  
DE BOISSEZON

Contact 06/24/92/34/81  
mjc.boissezon@gmail.com

100€ l'activités  
180€ les deux

 **ZUMBA**

Le Président,  
Pierre AUSSILLOU

# L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

## Canicule et fortes chaleurs : comprendre les risques

La santé de chacun peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure plusieurs jours.

### Quels sont les risques liés aux fortes chaleurs ?

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- **Lorsque l'on est âgé**, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie – température supérieure à 40° avec altération de la conscience).
- En ce qui concerne **l'enfant et l'adulte**, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

### Quelles sont les personnes à risque ?

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans ;
- les femmes enceintes ;
- les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur et les personnes pratiquant une activité sportive en plein air.

### D'autres personnes sont également susceptibles d'être plus à risque en période de canicule :

- les personnes confinées au lit ou au fauteuil ;
- les personnes souffrant de troubles mentaux (démences), de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou de pertes d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne ;
- les personnes ayant une méconnaissance du danger ;
- les personnes sous traitement médicamenteux au long cours ou prenant certains médicaments pouvant interférer avec l'adaptation de l'organisme à la chaleur ;
- les personnes souffrant de maladies chroniques ou de pathologies aiguës au moment de la vague de chaleur ;
- les personnes en situation de grande précarité, les personnes non conscientes du danger.

### Ressources utiles

Consulter [la carte de vigilance de Météo France](#) (mise à jour à 06h00 et à 16h00) et les [conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance](#)

### Canicule info service

Plateforme téléphonique "*canicule info service*" **0 800 06 66 66** (appel gratuit) accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00.

# CAUE du Tarn

Conseil d'Architecture d'Urbanisme  
et de l'Environnement



Des conseils gratuits pour vous aider dans votre projet de construction, réhabilitation ou extension

## Un regard en amont du projet

Vous avez un projet et souhaitez avoir un regard extérieur, professionnel, gratuit et indépendant. Contactez les conseillers (architectes, paysagistes, conseillers énergie) du CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn, service d'information d'intérêt public.

## Un échange d'une heure, à proximité de chez vous

Pour vous aider à vous projeter, à réfléchir à votre projet avant de prendre une décision, à confronter vos idées avec notre approche, prenez-rdv pour une heure d'échange avec un conseiller. Préparez votre rendez-vous en apportant des plans, des photos, des croquis ... et tout autre élément (cadastre, règlement du PLU...) nécessaire à la compréhension du projet.

Profitez aussi de notre espace documentation et de notre site internet, riche en fiches pratiques et exemples de réalisation/ [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)

## Permanence sur RDV Thématique architecture/paysage – CAUE

Prendre rendez-vous avec un conseiller : **05 63 60 16 70**

Thèmes abordés : implantation, volumes, aménagement, relations à l'extérieur, ...

**Permanences à Albi tous les matins, à Castres tous les mardis matin**

**Permanences délocalisées le mercredi matin à Gaillac, Graulhet, St-Sulpice, Réalmont**

**Permanence téléphonique Thématique énergie**

Contacteur un conseiller énergie : 05 63 60 16 80

Par téléphone, tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h

Thèmes abordés : isolation, ventilation, mode de chauffage, aides financières, ...

L'intervention de nos conseillers exclut toute mission de maîtrise d'œuvre, ils ne peuvent à ce titre réaliser vos plans ou effectuer une expertise technique.

+ d'infos sur [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr) ou notre page [Facebook / CAUE du Tarn](#)



Le CAUE est un service d'information d'intérêt public sur l'architecture, l'aménagement du territoire et le cadre de vie, pour les particuliers et les collectivités. Structure indépendante, association créée à l'initiative du département, sans but lucratif.

# Achats groupés du Haut-Languedoc

## Ensemble, réalisons des économies et consommons de manière plus responsable

Principe d'un achat groupé:  
Rassembler un grand nombre de ménages  
afin de négocier des contrats de fourniture  
d'énergie plus avantageux

Energie et  
véhicules  
électriques



**Inscription gratuite** et sans engagement avant le  
**9 septembre** sur [www.haut-languedoc-energie.fr](http://www.haut-languedoc-energie.fr),  
par téléphone, lors des permanences ou en  
complétant le formulaire au verso



En **septembre**, vous recevrez par  
e-mail ou par courrier l'offre négociée et un  
**calcul personnalisé de vos économies**



**A partir du 17 septembre**, vous pourrez souscrire  
aux offres et/ou être livré en combustible afin de  
réaliser des économies et bénéficier d'une  
électricité 100% verte!

[www.haut-languedoc-energie.fr](http://www.haut-languedoc-energie.fr)

Plus d'informations :



04 58 14 07 18

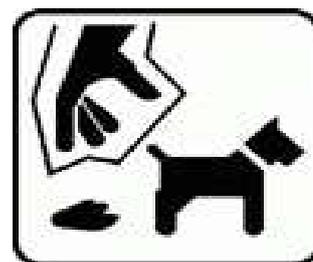


[info@haut-languedoc-energie.fr](mailto:info@haut-languedoc-energie.fr)

Venez également nous rencontrer lors des nombreuses réunions d'informations

## DIVERS

**S'il n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul ...  
Faites-le pour lui et par civisme vis-à-vis de vos concitoyens !!!**



**À noter que du 13 au 19 août 2018  
la poste sera fermée**



## ÉCOLE DE BOISSEZON

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE  
2 rue Amédée Maraval  
81490 BOISSEZON 05.63.50.52.83  
ce.0810142P@ac-toulouse.fr

Horaires de l'école :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
9h00-12h00 et 13h45-16h45

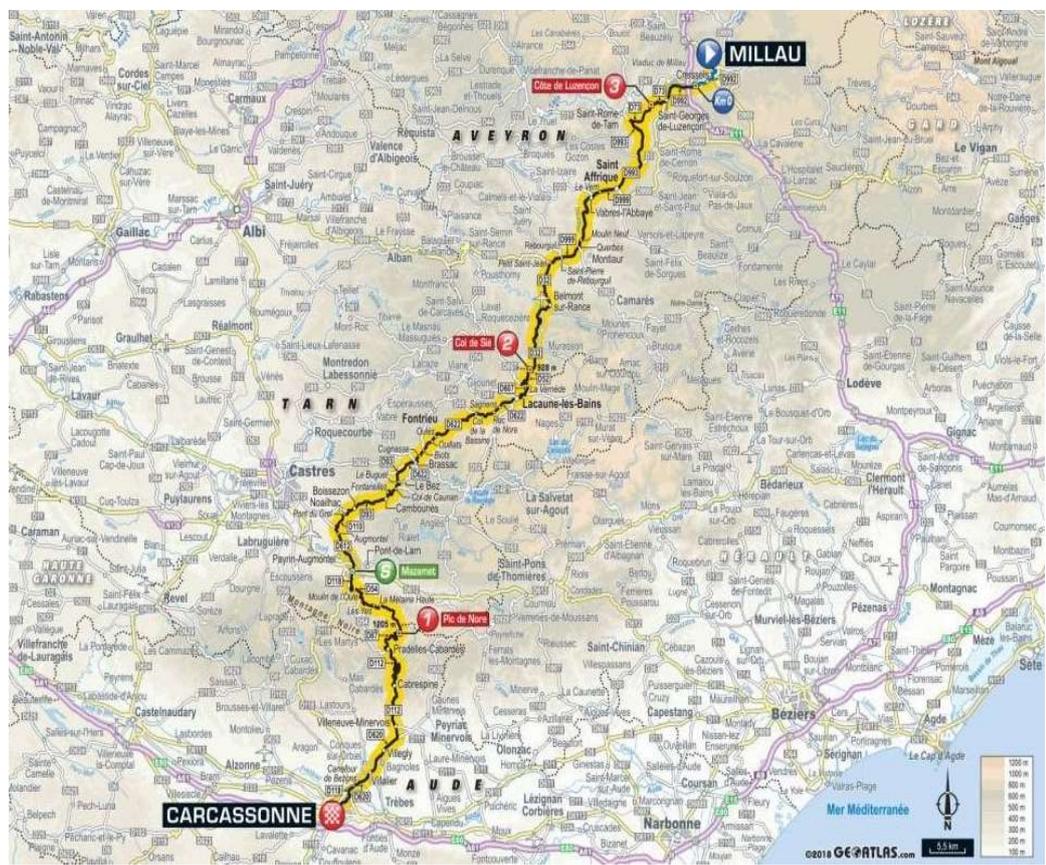
Merci aux parents souhaitant **inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2018** de se rendre à l'école **au plus tard le vendredi 29 juin 2018**.

Vous devez fournir :

- la fiche de renseignements « inscription rentrée 2018 » complétée
- le certificat d'inscription délivré par la mairie de Boissezon
- une photocopie du livret de famille
- une photocopie des vaccins (carnet de santé de l'enfant)

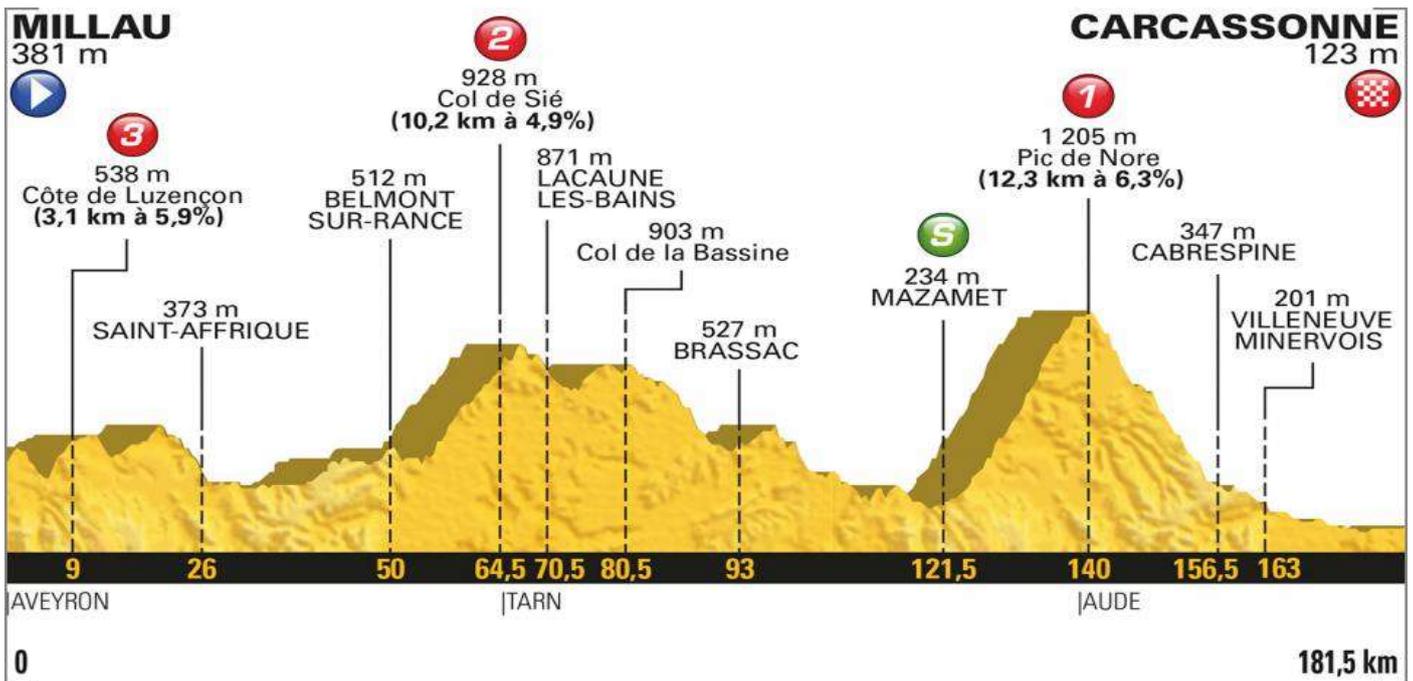
Une **matinée de familiarisation** avec les locaux et de rencontre avec les autres élèves sera organisée le **lundi 2 juillet 2018** de 9h00 à 12h00.





La commune de Boissezon informe la population que lors du passage des cyclistes, les propriétaires d'animaux (chiens, chats, ...) devront faire le nécessaire afin de ne pas perturber la course.

Merci également aux parents de bien vouloir surveiller leurs enfants afin d'éviter des accidents lors du passage des cyclistes et des caravanes.



Pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive : Tour de France 2018, lors de la 15<sup>ème</sup> étape : Millau — Carcassonne, se déroulant sur le territoire du Département du Tarn, la circulation de tous les véhicules, à l'exception de ceux assurant les secours ou participant à l'épreuve et donc munis de badges officiels, sera interdite sur les sections de routes départementales empruntées par l'itinéraire de la course, à savoir : les routes départementales n° 52, 607, 622, 93, 110, 612, 118 et 54.

**Pour assurer la sécurité de l'épreuve et au fur et à mesure de l'avancée de celle-ci, les routes départementales n° 607, 622, 81, 55, 66, 54, 62, 53, 30, 68, 93, 612 et 65 seront fermées au droit de la course et ceci :**

**Le 22 Juillet 2018 de 11h00 à 18h00.**

**Equipe de Rédaction : Mairie de Boissezon**  
**Direction de publication : Jacqueline CABROL,**  
**Membres : Agnès THOMAZE, Marie BORDE, RAYSEGUIER Christian,**

